

CD260626-81A00

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Réunion du 26 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le vendredi vingt six juin à 09h15, le Conseil Départemental s'est réuni à l'Hôtel du Département, sur la convocation de M. Philippe DUPOUY, Président du Conseil Départemental et sous la présidence de Mme Céline SALLES, Vice-présidente du Conseil Départemental.

Etaient présents : M. M. AURORA, Mme N. BARROUILLET, M. C. BONNE, Mme C. BOUE, M. P. BRET, Mme F. CASALE, M. G. CASTET, M. R. CASTETS, M. J. COT, Mme C. DASTE-LEPLUS, Mme C. DUCARROUGE, Mme C. DUMONT, Mme P. ESPERON, M. M. GABAS, M. B. GENDRE, M. D. GONELLA, M. V. GOUANELLE, M. B. KSAZ, M. F. LARROQUE, Mme P. MARROCQ, Mme Y. RIBES, Mme H. ROZIS LE BRETON, M. J. SALERS, Mme C. SALLES, M. J. SAMALENS, Mme C. SARNIGUET, Mme I. TINTANE, Mme L. TOISON.

Excusés ou absents : Mme C. DEJEAN-DUPEBE, M. B. DESENLIS, M. F. DUPOUEY, M. P. DUPOUY, Mme E. LAFON, Mme E. LANAVE.

Procurations : M. B. DESENLIS à M. V. GOUANELLE, M. F. DUPOUEY à Mme C. SALLES, Mme E. LAFON à Mme I. TINTANE, Mme E. LANAVE à M. P. BRET.

Délibération adoptée à l'unanimité

OBJET : Approbation du Compte Financier Unique de l'exercice 2025 - Affectation des résultats.

-
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, dont notamment les articles L. 3111-1 et suivants relatifs à l'organisation des départements ;
- VU le rapport du Président du Conseil Départemental du Gers ;
- VU l'avis de la commission organique compétente ;

		FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT			
		Déficit 002D	Excédent	Déficit 001D	Excédent 001R	Restes à réaliser DEPENSES	Besoin de financement (Art 1068)
01	BUDGET PRINCIPAL		36 705 168,29	13 449 452,88		144 319,29	13 593 772,17
47	SATESE	134 801,33			134 801,33		
49	ESPACES NATURELS SENSIBLES ET CAUE	687 675,09			687 675,09		
54	LABO VETERINAIRE EAUX ET SOLS	216 316,60			216 316,60		
57	AUTODROME NOGARO		332 785,04	48 241,84			48 241,84
58	CENTRE DEPARTEMENTAL DE SANTE	211 431,56			211 431,56		
	TOTAL :	1 250 224,58	37 037 953,33	13 497 694,72	1 250 224,58	144 319,29	13 642 014,01

- d'affecter les résultats excédentaires de fonctionnement de l'exercice 2025, soit **37 037 953,33 €** de la manière suivante :

		Affectation des résultats excédentaires de fonctionnement 37 037 953,33		
		Fonctionnement (compte 002 R)	Investissement (compte 1068)	Total
01	BUDGET PRINCIPAL	23 111 396,12	13 593 772,17	36 705 168,29
57	AUTODROME NOGARO	284 543,20	48 241,84	332 785,04
	TOTAL	23 395 939,32	13 642 014,01	37 037 953,33

❖ **13 642 014,01 €** permettent de couvrir le déficit de la section de fonctionnement (recette inscrite sur le compte 1068) ;

❖ Le solde excédentaire de **23 395 939,32 €** est affecté à la section de fonctionnement (recette inscrite sur le compte 002).

- de prendre acte de la présentation de quatre annexes spécifiques :

- le bilan d'utilisation de la taxe d'aménagement,
- les comptes produits par les délégataires de service public,
- le bilan d'utilisation du Fonds Solidarité Logement (FSL),
- le bilan d'utilisation du Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ).

Philippe DUPOUY



**Président
du Conseil Départemental du Gers**